

Contact Center CFF

**P.P.** 3000 Berne 65 Poste CH SA

Aux titulaires d'une carte de légitimation  
pour voyageurs avec un handicap  
(carte d'accompagnement)

Carte d'accom-  
pagnement  
référéncée sur  
le SwissPass.

Berne, le 31 août 2021

### **Nouvelle émission de la carte de légitimation pour voyageurs avec un handicap sur le SwissPass.**

Mesdames, Messieurs,

L'année dernière, le service compétent de votre canton vous a informés que l'actuelle carte de légitimation pour les voyageurs avec un handicap, plus communément appelée carte d'accompagnement, officiellement valable de 2017 à 2020 pourrait continuer à être employée jusqu'à la fin 2021, après quoi la carte serait intégrée sur le SwissPass.

#### **La carte d'accompagnement actuelle sur papier reste valable jusqu'à nouvel avis.**

Du fait de retards dans la réalisation technique, l'actuelle carte d'accompagnement 2017–2020 restera valable **jusqu'à nouvel avis**. Les cartes en circulation ne seront pas renouvelées cet automne. Pendant ce temps, votre service cantonal reste compétent notamment pour émettre les cartes de remplacement (p. ex. en cas de perte).

#### **Carte d'accompagnement référéncée sur le SwissPass à partir de 2022.**

Dès l'année prochaine, la carte d'accompagnement sera référéncée comme prestation sur le SwissPass. La migration se fera en 2022 de manière échelonnée par canton. Un calendrier indiquant quand ce sera le tour de votre **canton de domicile** figure en annexe. À partir de ce moment-là, vous devrez demander la carte d'accompagnement dans l'idéal via le formulaire de contact en ligne sur [cff.ch/carte-d-accompagnement](http://cff.ch/carte-d-accompagnement) ou par courrier au Contact Center CFF. Les demandes transmises trop tôt seront conservées, puis traitées au moment voulu (tour du canton).

Remarque pour les habitants des cantons de Berne et de Zurich: étant donné le nombre important de cartes d'accompagnement dans votre canton, la migration durera plusieurs mois. Les demandes peuvent être envoyées également pendant la deuxième (BE et ZH) ou la troisième phase (ZH) (voir calendrier ci-joint).

Une fois la migration de tous les cantons terminée, la carte d'accompagnement sur papier ne sera plus valable et seul le SwissPass sera accepté lors des contrôles.

#### **Vous n'avez pas encore de SwissPass?**

Si vous ne possédez pas de SwissPass, vous devrez faire parvenir les documents suivants au Contact Center CFF:

- attestation médicale (datée de moins de six mois), disponible à partir de novembre 2021 sur [cff.ch/carte-d-accompagnement](http://cff.ch/carte-d-accompagnement);
- photo passeport actuelle;
- copie d'une pièce d'identité officielle valable.

#### **CFF SA**

Contact Center CFF  
Case postale 176, 3900 Brigue  
Téléphone +41 848 44 66 88 (CHF 0.08/min)  
[swisspass.ch/contact](http://swisspass.ch/contact), [cff.ch/ag](http://cff.ch/ag)



**Vous possédez déjà un SwissPass?**

Pour demander la carte d'accompagnement si vous avez déjà un SwissPass, il vous suffira d'envoyer une attestation médicale actuelle (datée de moins de six mois), disponible à partir de novembre 2021 [allianceswisspass.ch/carte-d-accompagnement](https://allianceswisspass.ch/carte-d-accompagnement).

**Comment savoir que votre carte d'accompagnement a été activée sur le SwissPass?**

Dès que le SwissPass aura été émis et/ou que la carte d'accompagnement y aura été migrée, vous recevrez un e-mail ou un SMS vous en informant. À partir de ce moment, vous pourrez jeter la carte papier et vous déplacer confortablement avec votre SwissPass.

**Qu'est-ce que la migration changera pour vous?**

Une fois votre carte d'accompagnement migrée sur le SwissPass, votre interlocuteur sera le Contact Center des CFF. L'attestation médicale actuelle ne devra être fournie qu'à la première demande. Ensuite, la carte d'accompagnement sera renouvelée automatiquement, ce qui signifie que vous n'aurez plus à la commander activement. Tous les cinq ans, vous recevrez automatiquement une nouvelle carte SwissPass (sur laquelle sera référencée la carte d'accompagnement). Vous pourrez commander facilement une carte de remplacement en ligne sur [swisspass.ch](https://swisspass.ch), auprès du Contact Center CFF ou à tout guichet desservi des transports publics suisses, contre une taxe de 30 francs.

**Contact Center CFF**

Carte d'accompagnement  
Case postale 176  
3900 Brigue  
Tél. 0800 007 102  
Formulaire de contact: [cff.ch/carte-d-accompagnement](https://cff.ch/carte-d-accompagnement)

Vous trouverez davantage de renseignements sur [cff.ch/carte-d-accompagnement](https://cff.ch/carte-d-accompagnement) et sur [allianceswisspass.ch/carte-d-accompagnement](https://allianceswisspass.ch/carte-d-accompagnement)

Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'agréables déplacements avec votre carte d'accompagnement référencée sur le SwissPass.

Meilleures salutations.



Johann-Josef Jossen  
Responsable Contact Center CFF  
au nom des transports publics